

**DECISION N° 02/2022/FG/DAMPP
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à R.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 13 août 2019, nommant Monsieur François GAUTHIEZ Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 23 novembre 2020 portant nomination de Madame Sarah FERRET en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu la mutation en date du 1^{er} septembre 2022 de Madame Sabine PIERRE, en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu la décision du Directeur en date du 1^{er} avril 2013 portant nomination de Monsieur Fabien LAFLAQUIERE en qualité d'Adjoint des Cadres au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu la décision du Directeur en date du 1^{er} août 2022 portant nomination de Madame Laetitia RAMBAUD en qualité d'Adjoint des Cadres au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu la délégation de signature n° 02/2021/FG/SF

Vu l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier de BRIVE

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Sarah FERRET, délégation de signature est donnée à Madame Sabine PIERRE, Attachée d'Administration Hospitalière.

Cette délégation temporaire s'exerce dans la limite des crédits régulièrement ouverts annuellement au budget de l'exercice considéré et dans le respect des procédures d'achat mises en place au sein du Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin.

En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de Madame Sarah FERRET et de Madame Sabine PIERRE, délégation de signature est donnée en vue de signer les actes de gestion courante relatifs aux Affaires Médicales à Monsieur Fabien LAFLAQUIERE, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de Madame Sarah FERRET et de Madame Sabine PIERRE, délégation de signature est donnée en vue de signer les actes de gestion courante relatifs à la Coordination du parcours patient à Madame Laetitia RAMBAUD, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature, comporteront la mention « pour le représentant légal et par délégation ».

ARTICLE 2

Cette délégation annule et remplace la délégation n°01/2021/FG/DAMPP.

Fait à BRIVE, le 1^{er} septembre 2022.

Le Directeur,



F. GAUTHIEZ